Leçon 2 - Critères de choix de projet : La méthode comptable

UVCI 2018

Dr Kanigui YEO



Table des matières

I - Objectifs	3
II - Introduction	4
III - I- Les paramètres de choix d'un projet	5
1. Le capital investi	5
2. La durée de vie du projet	5
3. Les flux de trésorerie générés (cash-flow)	5
4. La valeur de récupération ou résiduelle	5
IV - La méthode comptable ou méthode sans actualisation	7
1. Le taux de rentabilité comptable (TRC) ou taux de rentabilité simple (TRS)	7
2. Le délai de récupération simple (DRS)	8
V - Exercice	9
VI - Conclusion	1

$\overline{Objectifs}$

Trois principaux objectifs sont assignés à cette leçon. Ceci dit, à la fin, vous serez capable de:

- Utiliser les principaux critères de choix dans l'aide à la décision d'investissement;
- Déterminer le délai de récupération simple d'un projet ;

4 1 1 1

• Déterminer le taux de rentabilité simple d'un projet.

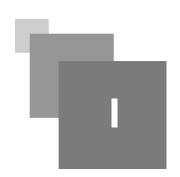
Introduction



Chaque projet se caractérise par une dépense initiale en capital, des rentrées nettes de trésoreries ou cash-flow et une valeur résiduelle à la fin de sa durée de vie. Le projet est dans ce sens un investissement correspondant à un coût immédiat que l'entreprise accepte dans l'espoir de revenus futurs. En fonction de leur objectif, on distingue les investissements de capacité, de productivité, de renouvellement. En fonction de leur nature, les investissements peuvent être matériels (tels que des bâtiments, des véhicules, du mobilier, du matériel informatique etc.), immatériels (tels que les brevets, les marques, les licences de logiciels) ou financiers (prise de participation, prêt).

Sur le plan économique, la rentabilité guide le choix d'un projet. Elle est mesurable à l'aide de plusieurs méthodes. La méthode comptable encore appelée la méthode simple, sera abordée dans cette leçon.

I- Les paramètres de choix d'un projet



Le choix d'un projet d'investissement en avenir certain dépend, en règle générale d'un certain nombre de paramètres :

- le capital investi,
- la durée de vie du projet,
- les flux de trésorerie générés,
- la valeur de récupération.

1. Le capital investi

Le capital investi comprend tous les éléments liés à la mise en œuvre du projet. Ceci dit, c'est la dépense que doit supporter l'entrepreneur pour réaliser le projet. Il comprend le coût d'achat du matériel et l'augmentation du besoin de financement de l'exploitation qui découle de la réalisation du projet considéré. En effet tout projet d'investissement accroît généralement l'activité de l'entreprise, ce qui a pour conséquence d'augmenter le BFR d'exploitation (le besoin en fonds de roulements résulte des décalages entre les décaissements et encaissements des flux liés à l'activité de l'entreprise). Or, ce besoin nouveau appelle un financement nouveau. Ainsi, le capital investi doit prendre en compte le supplément initial du BFRE lié au projet et les augmentations successives qui vont s'échelonner sur la durée de vie du projet.

2. La durée de vie du projet

Afin de pouvoir évaluer les gains attendus, la connaissance de la durée de vie du projet ou la durée d'exploitation est nécessaire. En général, le projet est évalué sur sa durée de vie économique, c'est-à-dire sur l'ensemble de la période pendant laquelle l'investissement est effectivement utilisé par l'entreprise et engendre des cash-flows. S'il s'agit d'un seul bien, on peut retenir la durée d'amortissement. Dans le cas de plusieurs biens, c'est la durée de vie la plus courte des différents éléments du projet.

3. Les flux de trésorerie générés (cash-flow)

Un flux de trésorerie ou cash-flow au sens original anglo-saxon est la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables générés par l'activité de l'entreprise. En principe, les cash-flows sont générés de manière continue, mais dans les calculs on admet que ceux-ci sont obtenus à la fin de chaque période et leur évaluation se fait de manière prévisionnelle.

Cash-flows= (recettes imputables au projet)- (dépenses imputables au projet).

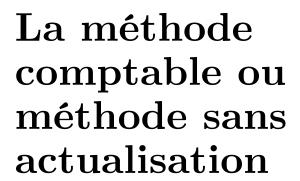
4. La valeur de récupération ou résiduelle

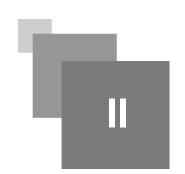
Il s'agit de la somme des valeurs de revente des éléments constituants l'investissement initial, minorées, s'il y a lieu de leurs impôts sur les plus-values.

Alors deux situations sont envisageables:

- si on revend le bien : le produit de cession encaissé donne lieu à la détermination d'une plus-value de cession, laquelle est soumise à l'impôt.
- si on réserve le bien : tout se passe comme si l'on prévoyait de céder l'immobilisation à un

autre projet succédant au premier projet. C'est une cession interne.





1. Le taux de rentabilité comptable (TRC) ou taux de rentabilité simple (TRS)

Le TRC ou TRS est le rapport entre le bénéfice annuel moyen procuré par l'investissement et la dépense initiale. Il se calcul comme suit :

TRC = (Bénéfice moyen)/(Capital investi)

On analyse deux projets A et B ayant les mêmes durées de vie ou de réalisation.

- Si TRC (A) > TRC (B), alors le projet A est plus avantageux que le projet B.
 Si TRC (A) < TRC (B), alors le projet B est plus avantageux que le projet A.
- Si TRC (A) = TRC (B) alors les deux projets présentent les mêmes avantages comptables.

Solution Exemple TRC

$Exemple\ TRC$

Soient deux projets A et B dont les caractéristiques prévisionnelles sont les suivantes : (montants sont en milliers de FCFA).

Exemple - TRC

Soient deux projets A et B dont les caractéristiques prévisionnelles sont les suivantes : (montants sont en milliers

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes A	20 000	50 000	80 000	100 000	90 000
Recettes B	20 000	40 000	60 000	30 000	25 000

- ☐ Dépense initiales projet A = 150 000
- Dépense initiale projet B = 120 000
- ☐ Durée de chaque projet : 5 ans

Travail à faire: En utilisant le TRC, déterminer le projet le plus avantageux.

Solution - Exemple TRC

Projet A Le bénéfice moyen = $\frac{(20000+50000+80000+100000+90000)}{5} = 340000/5 = 68\,000$ Le bénéfice moyen = $\frac{(20000+40000+60000+30000+25000)}{5} = 175000/5 = 35000$ D'où TRC = $\frac{35\,000}{120\,000}$ = 29,16%

Le projet le plus avantageux est le projet A car le TRC(A) > TRC(B) = (45,33%>29,16%). Le bénéfice moyen généré par le projet A, représente 45,33% du capital investi contre

2. Le délai de récupération simple (DRS)

L'utilisation du DRS consiste à déterminer le délai ou la durée nécessaire au bout duquel les flux nets de trésorerie permettent de récupérer le capital investi. C'est la date à laquelle le projet comment à être rentable. Cette notion se rapproche de celle de seuil de rentabilité. Le projet d'investissement choisi sera celui dont le délai est le plus court.

On considère deux projets A et B :

- $Si\ le\ DRS\ (A)>DRS\ (B),$ alors le projet B est plus avantageux que le projet A ;
- Si DRS (A) < DRS (B), alors le projet A est plus avantageux que le projet B.

Ainsi moins la durée de récupération est longue, plus le projet est avantageux pour l'entrepreneur. Ceci dit, un projet est avantageux du point de vue du DRS, s'il permet de récupérer le plus rapidement possible le capital investi.

Exemple DRS

Considérons deux projets X et Z dont les prévisions permettent de calculer les recettes futures en milliers de FCFA sur les 5 prochaines années.

Exemple - DRS Considérons deux projets X et Z dont les prévisions permettent de calculer les recettes futures en milliers de FCFA sur les 5 prochaines

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes X	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Recettes Z	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000

Dépense initiale de X = 150 000

Dépense initiale de Z = 120 000

Durée de réalisation 5 ans.

TAF : Déterminer le délai de récupération de chacun des projets.

Solution - DRS

Projet X : DRS = DI/Recette constante = $150\ 000/50000 = 3$ années

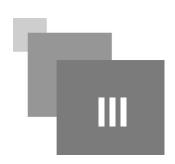
Projet Z : DRS = DI/Recette constante = 120 000/30 000 = 4 années

Commentaire:

Le projet X sera retenu dans la mesure où il présente un délai de récupération plus court (3ans).

Si cette méthode apparait très simpliste, elle présente toutefois des inconvénients. En effet les investissements à comparer doivent avoir la même durée de vie. Aussi on remarque que les cash-flows (recettes) postérieurs au délai de récupération sont ignorés, d'où la pénalisation des projets dont l'essentiel des cashflows se concentre en fin de durée de vie du projet.

Exercice



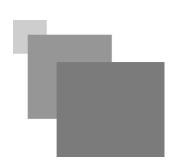
Exercice
1-Le choix d'un projet d'investissement dépend en général de : (plusieurs réponses possibles)
les flux de trésorerie générés
☐ la valeur de récupération
☐ le capital investi
☐ la durée de vie du projet
Exercice
2-Dans un projet d'investissement, le capital investi correspond à : (une seule réponse possible)
O aux frais du personnel
O au besoin en fonds de roulement
O la dépense initiale
o aux cash-flows générés
Exercice
3-Le délai de récupération d'un projet d'investissement correspond à : (Plusieurs réponses possibles)
le temps au bout duquel le montant cumulé des cash-flows actualisés est égal au montant du capital investi,
☐ la durée de réalisation du projet,
☐ la durée d'exécution du projet
le délai ou la durée nécessaire au bout duquel les flux nets de trésorerie permettent de récupérer le capital investi.
Exercice
4-Les cash-flows correspondent : (Une seule réponse possible)
o aux flux de trésorerie générés par le projet
aux rémunérations payées en espèce aux ouvriers
O au budget de réalisation du projet
○ à la valeur de récupération du projet

_	•	
Hiv	erci	CC
יתע	$c_1 c_1$	υc

5-I	La valeur de récupération d'un projet d'investissement correspond à : (Une seule réponse possible,
0	Au montant nécessaire à l'exécution du projet
0	Aux flux de trésorerie générés par le projet
0	A la valeur de revente des éléments constituants l'investissement initial
0	A la dépense initiale du projet

Conclusion

1 1 1



Les deux critères que nous venons de voir c'est-à-dire le TRC et DRS présentent toutes les deux l'avantage d'être simple. En revanche, elles n'intègrent pas le facteur temps dans les calculs ce qui rend nécessaire le recours aux méthodes dites d'actualisation.